Image not found or type unknown

Complement de salaire-convention collective prestataire de servic

Par **grandesource**, le **06/06/2012** à **19:45**

Bonjour,
j'ai été en arrêt maladie suite à une inaptitude professionnel déclarée par la médecine du travail due à mon état de grossesse du 30/03/12 au 20/05/12, et depuis le 20/03/12 je suis en conge maternite.
Ai-je droit à un complement de salaire de mon entreprise sous le regime de la convention collective des prestataires de service durant cette periode car l'assurance maladie n'a pas couvert 100% de mon salaire?

Je vous remerci d'avance pour vos

grandesource.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés